

Demande de parrainage

Dans le présent formulaire, « Empire Vie » s'entend de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Le masculin singulier est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Ce formulaire doit être rempli par l'AGA recommandant le conseiller pour un parrainage.

Nom de l'AGA	Code de l'AGA
Conseiller à parrainer	
Quel est le nom du conseiller à parrainer?	
Le conseiller a-t-il actuellement un contrat auprès de l'Empire Vie? ☐ Oui – code _____ ☐ Non – documents contractuels du courtier requis	
Pour quelle province faites-vous une demande de parrainage? Veuillez cocher tout ce qui s'applique.	
☐ Alberta ☐ Manitoba ☐ Nouveau-Brunswick ☐ Terre-Neuve-et-Labrador ☐ Saskatchewan (recommandation) * <i>Les AGA peuvent parrainer les conseillers.</i> ☐ Territoires du Nord-Ouest ☐ Nouvelle-Écosse ☐ Nunavut ☐ Ontario * <i>Les deux premières années seulement</i> ☐ Île-du-Prince-Édouard	
S'agit-il d'un nouveau parrainage ou le conseiller a-t-il été parrainé auparavant? ☐ Nouveau parrainage ☐ Parrainé auparavant	
Par qui était-il parrainé auparavant?	
Si l'Empire Vie ne parrainait pas le conseiller auparavant, pourquoi demandez-vous un changement de parrain?	
Le conseiller est-il nouveau dans le secteur? ☐ Oui ☐ Non	
Si « Oui », expliquez quelles formation et supervision l'AGA offrira au conseiller pour s'assurer que celui-ci répond aux exigences relatives au permis :	
Supervision (requis)	
Une personne détenant un permis dans la province du parrainage doit superviser les conseillers parrainés par l'Empire Vie. L'Empire Vie fournit un modèle pour faire le suivi des résultats des activités de supervision qu'elle vérifiera périodiquement pour s'assurer qu'il est rempli. L'Empire Vie communiquera avec le superviseur pour établir le processus si elle approuve le parrainage du conseiller.	
Qui supervisera le conseiller (« superviseur désigné »)?	
Lien avec le conseiller et/ou l'AGA	
Coordonnées du superviseur (adresse de courriel et numéro de téléphone)	

Attestation de l'AGA

L'AGA recommande le parrainage du conseiller et atteste de ce qui suit :

1. Les exigences relatives au parrainage mises en place par l'Empire Vie, y compris les exigences relatives à la production et aux pratiques commerciales, ont été examinées avec le conseiller, et ce dernier les comprend et les accepte. Vous pouvez trouver cette information dans la circulaire d'information 2021-18.
2. L'AGA accepte les exigences relatives à la supervision de l'Empire Vie et s'assurera qu'elles sont respectées et documentées par le superviseur désigné. En cas de changement de superviseur désigné, l'AGA informera l'Empire Vie et lui fournira immédiatement les coordonnées du nouveau superviseur.
3. L'AGA a procédé à son propre contrôle diligent et confirme que le conseiller :
 - est intègre et a une bonne réputation;
 - a la formation adéquate pour assumer les responsabilités d'un conseiller en assurance;
 - a les connaissances nécessaires pour la catégorie d'assurance pour laquelle il détient un permis;
 - est qualifié pour agir à titre de conseiller en assurance.
4. L'AGA a passé en revue le programme de conformité des conseillers et juge qu'il est complet, à jour et mis en place.
5. **Demandes pour Terre-Neuve-et-Labrador seulement** : le proposant travaillera à temps plein dans le secteur des services financiers (au minimum 21 heures ou trois jours par semaine). En outre, le conseiller représentera uniquement la société qui le parraine, l'Empire Vie, au cours des trois premières années. Ces exigences ont été examinées avec le conseiller, et ce dernier les comprend et les accepte. L'AGA mettra en place des mesures de contrôle pour s'assurer que le conseiller répond aux exigences.

En signant ci-après, l'AGA atteste que les énoncés ci-dessus sont vrais et que l'Empire Vie peut s'y fier pour prendre sa décision de parrainer ou non le conseiller.

Signature de l'AGA

X

Date

Nom du signataire autorisé de l'AGA – je suis autorisé à signer au nom de l'AGA

Titre

Autres exigences :

- Formulaire d'attestation de conformité dûment rempli par le conseiller demandant le parrainage
- Documents contractuels d'un conseiller n'ayant pas encore de contrat auprès de l'Empire Vie
- Copie du certificat d'assurance erreurs et omissions